



Service enfance de Bouloc

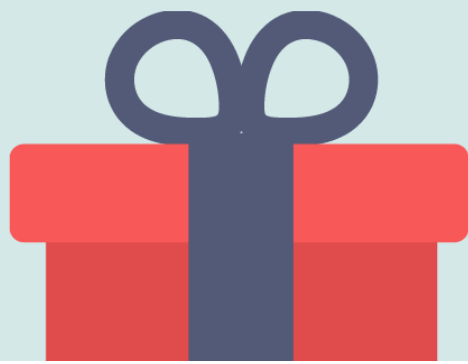
Programme ALSH
Maternel 3-6 ans


Du 19 décembre au
23 décembre 2022

&

le lundi 2 janvier
2023

Noël d'Autrefois





Du 19 décembre au 23 décembre 2022
&
le lundi 2 janvier 2023

Les Temps Forts

Création de bougeoirs en orange

Sapins en tissu

Couronne de l'avant

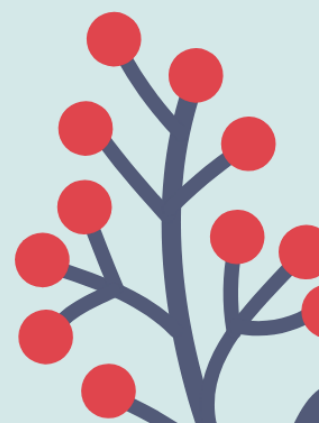
Grand jeu de la machine à cadeaux

La rose de Noël

Grands jeux en bois

Loto avec l'association « Joie de vivre »

Grand goûter de Noël



Coin des parents



- L'accueil des enfants de maternelle se fera à l'Accueil de Loisirs élémentaire en face de la mairie.

Pour les enfants de l'ALSH maternel :
Prévoir dans le sac à dos une bouteille d'eau (avec le nom de l'enfant), un change et le doudou.

Inscriptions :

- Les inscriptions ont lieu du lundi 28 novembre au dimanche 4 décembre 2022 sur le portail famille.
- Nous prenons en compte l'inscription de votre enfant pendant ces dates. Au-delà de celles-ci, votre enfant ne pourra être accueilli que dans la limite des places disponibles.
- Toute annulation ne pourra être prise en compte que **par écrit** au moins **7 jours inclus avant la date réservée** à l'adresse ci-dessous (exemple : il faut annuler le mardi 13 décembre pour le mercredi 21 décembre) :

service.enfance@mairie-bouloc.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

36 rue Jean Jaurès
31620 BOULOC

Samira Fournier (Directrice ALAE/ALSH élémentaire) :
05.61.82.35.83 – alae.elementaire@mairie-bouloc.fr

Manon Giacomini (Directrice ALAE/ALSH maternelle) :
06.08.62.65.52 – alae.maternelle@mairie-bouloc.fr

OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS : Le lundi 2 janvier 2023.

Reprise de l'école le mardi 3 janvier 2023


Règlement :

- Le règlement se fera dès réception de la facture par carte bancaire sur le « Portail Famille », par chèque bancaire, CESU, ANCV, espèces directement auprès des services de la mairie, ou par prélèvement automatique.

Aides :

- Si vous faites partie du CE AIRBUS, pensez à communiquer à la mairie les justificatifs afin de bénéficier des prises en charge.
- Le CCAS aide certaines familles boulocaines (quotient familial < 1050 -renseignements à la mairie).

contact.familles@mairie-bouloc.fr

 05 62 79 94 94